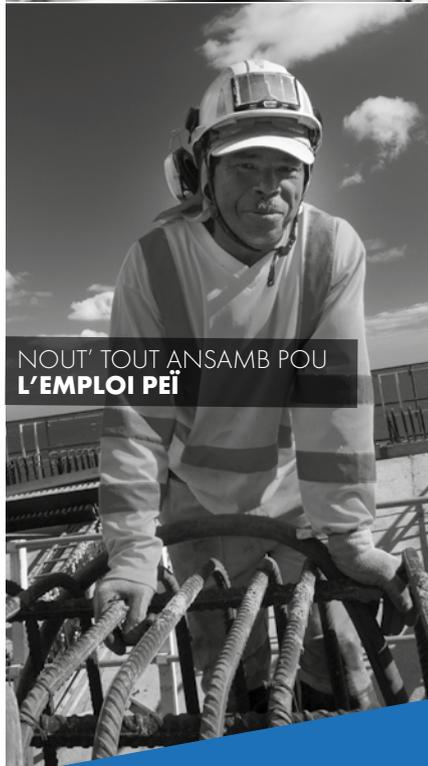




NOUT' TOUT ANSAMB POU
LA FORMATION ET L'ÉDUCATION



NOUT' TOUT ANSAMB POU
L'EMPLOI PEÏ



NOUT' TOUT ANSAMB POU
L'EMPLOI PEÏ



NOUT' TOUT ANSAMB POU
LE SPORT ET LA SANTÉ



NOUT' TOUT ANSAMB POU
LA CULTURE

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 25 NOVEMBRE 2020

**LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL - LOCAL LÉ VITAL -
LE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE, L'EMPLOI,
LA CULTURE, LE SPORT, LES AIDES AUX JEUNES,
LA COMMANDE PUBLIQUE:
LES ORIENTATIONS
POUR LES RÉUNIONNAIS EN 2021**



SOMMAIRE

Préambule p.3

Le Plan de Relance Régional « Local Lé Vital » :
pour répondre à la situation et soutenir l
es Réunionnais p.4

La cohérence des politiques publiques
et des partenariats au service des territoires p.9

L'utilisation des finances publiques transparente
réaffirmée et une stratégie budgétaire adaptée
à la situation de crise p.11

La Région et ses conseils consultatifs...
pour une dynamique de gouvernance partagée p.14

Les orientation budgétaires 2021 :
plan de relance régional reconduit et amplifié p.17

La programmation pluriannuelle de l'énergie
vers un mix électrique vers le 100 % renouvelable
à La Réunion en 2023 p.28

PRÉAMBULE :

UN CONTEXTE INÉDIT LIÉ À LA CRISE COVID-19 QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE

L'Assemblée plénière consacrée à l'examen des Orientations budgétaires (OB) est un rendez-vous institutionnel majeur. Chaque année la collectivité présente en effet les missions qui relèvent de ses champs de compétence dans les domaines de l'éducation et la formation, des déplacements et des transports, de l'économie, de la culture, du sport, de la transition écologique... Ainsi que les priorités qui seront à mettre en œuvre pour l'année suivante.

Celles-ci répondent au contexte et aux préoccupations des Réunionnais et tiennent compte par ailleurs des contraintes nationales.

Les Orientations Budgétaires de 2021 prennent naturellement en compte le contexte particulier et inédit de la pandémie COVID-19 qui frappe les pays, qui touche un grand nombre de secteurs d'activités et donc l'emploi ; qui fragilise un grand nombre de familles, leur pouvoir d'achat notamment depuis le début de l'année 2020.

Le confinement, les mesures instaurées par le Gouvernement pour limiter la propagation du virus, ont provoqué des impacts lourds sur la vie économique et n'a pas épargné La Réunion, les Réunionnais.

→ Pour répondre à l'urgence, des mesures fortes ont été votées et mises en place par la collectivité régionale dès le début 2020 avec 120 M€ mobilisés afin de limiter les effets néfastes de la crise.

→ Ces mesures doivent être aujourd'hui complétées, renforcées tant l'ampleur de ces effets est importante et les pertes conséquentes.

L'efficacité du soutien de la collectivité apporté aux entreprises et plus largement aux Réunionnais est liée à une capacité d'adaptation et de réaction de tous les instants ; une capacité à mobiliser les moyens de la solidarité nationale et européenne.

C'est dans ce contexte que s'inscrit **LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL »**.

Un plan de relance économique qui privilégie la cohérence des politiques publiques et vise à utiliser au mieux, en concertation, les financements qui seront attribués à La Réunion.

Les Orientations Budgétaires 2021 reposent sur trois piliers et leviers phares :

→ **Un plan de Relance régional pour accompagner la relance de l'activité locale ;**

→ **Une stratégie budgétaire résiliente ;**

→ **Une proximité renforcée pour être aux cotés des Réunionnais.**

BON À SAVOIR

IL EST NOTABLE QUE 2021 SERA L'ANNÉE DES PREMIERS RÉSULTATS DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE PARTAGÉE ET LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES INSTANCES CONSULTATIVES POUR RENFORCER LA TRANSPARENCE DE L'ACTION PUBLIQUE :

→ LA POURSUITE DU TRAVAIL ENTAMÉ AVEC LE CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN MAIS AUSSI AVEC LA CRÉATION D'UN CONSEIL CITOYEN DES JEUNES ET LES POSSIBLES MISES EN PLACE DE PÉTITIONS OU RÉFÉRENDUMS ;

→ LE DÉVELOPPEMENT DE LA **PARTICIPATION CITOYENNE PAR LA VOIE NUMÉRIQUE** DEVENUE INCONTOURNABLE MAIS AUSSI À TRAVERS **L'ANIMATION DES RÉSEAUX D'ACTEURS PORTEURS D'INITIATIVES CITOYENNES ;**

→ **LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES INSTITUTIONS/COLLECTIVITÉS** DANS LE PORTAGE DE DÉMARCHES CONSULTATIONS CITOYENNES SUR DES PROJETS COMMUNS...



**PLAN
DE RELANCE
RÉGIONAL**

**LE PLAN DE
RELANCE
RÉGIONAL**
« LOCAL LÉ VITAL » :
POUR RÉPONDRE
À LA SITUATION
ET SOUTENIR
LES RÉUNIONNAIS



LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POUR RÉPONDRE À LA SITUATION ET SOUTENIR LES RÉUNIONNAIS



Face aux différentes crises et leurs conséquences la collectivité régionale a toujours su démontrer sa capacité à apporter des réponses d'urgence mais aussi inscrites dans la durée. Une capacité à répondre sur le plan budgétaire lié à gestion saine du Conseil régional.

Cette nouvelle crise mobilise les élus, l'administration, les partenaires afin de soutenir et se positionner aux côtés des entreprises, des communes et collectivités, aux cotés des Réunionnais, des jeunes comme elle l'a toujours été.

1/ UN PLAN DE RELANCE RÉGIONAL LOCAL LÉ VITAL QUI S'ARTICLE AUTOUR DE :

- 120 M€ engagés dès avril 2020 (dont 23 millions pour le PRR/communes et collectivités) ;
- 470 M€ sur les fonds propres de la collectivité notamment en section d'investissement au BP 2021 et l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 89 M€ au titre de REACT UE ;
- 325 M€ de REACT-UE adossé à la programmation 2014-2020 ;
- les fonds européens avec la programmation 2014-2020 révisée ;
- 1,4 Md€ au titre de la programmation européenne 2021-2027.

Ces crédits s'articulent dans le cadre du plan national France Relance avec une enveloppe de 250 M€.

2/ UN PLAN DE RELANCE RÉGIONAL LOCAL LÉ VITAL AXÉ AUTOUR DE 3 PRIORITÉS :

- un haut niveau de commande publique ;
- le soutien aux communes ;
- l'accompagnement des entreprises appartenant aux secteurs les plus touchés, les usagers ainsi que les investissements pour la santé.

LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL LOCAL LÉ VITAL

- Un Plan pour une **PROGRAMMATION CONCERTÉE ET COHÉRENTE QUI S'APPUIE SUR TOUS LES INSTRUMENTS FINANCIERS DISPONIBLES** : Europe / État / Région en fonds propres) ;
- Un Plan pour une **MOBILISATION RAPIDE ET EFFICIENTE** en faveur de La Réunion ;
- Un Plan pour **CONTRIBUER AU RETOUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE** à court, moyen et long terme.

L'année 2021 sera ainsi marquée par l'enclenchement de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif REACT UE (325 M€), la réorientation des crédits disponibles du programme FEDER 2014-2020 mais aussi le lancement des programmes de la génération 2021-2027.

A cela viennent s'ajouter les fonds propres de la collectivité à travers des dispositifs spécifiques (PRR, aides aux entreprises, aides individuelles...).

En conséquence, la section d'investissement du budget primitif 2021 va enregistrer une hausse significative au titre du plan de relance, soit + 19 % à hauteur de 470 M€.



LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POUR RÉPONDRE À LA SITUATION ET SOUTENIR LES RÉUNIONNAIS



3/ UN PLAN DE RELANCE RÉGIONAL LOCAL LÉ VITAL QUI MOBILISE, CONCERTE LES ACTEURS

Au-delà de l'aspect budgétaire, c'est un véritable enjeu de concertation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs qui caractérise le Plan de Relance Régional « Local Lé Vital » piloté par la Région.

Dans cette démarche le président du conseil Régional a réaffirmé le soutien aux communes à travers une ingénierie dans le cadre de l'assistance technique. Un courrier leur a été transmis (29 octobre) afin de les sensibiliser et donner plus de lisibilité sur les moyens financiers disponibles dans le cadre du plan de relance régional, les fonds propres (PRR) et les fonds européens.

Les EPCI ont également été conviées à une réunion technique (4 novembre).

Chacun à son niveau doit ainsi pouvoir s'inscrire dans ce plan réunionnais Local Lé Vital.

La prochaine Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) qui se déroulera le 2 décembre, associera, dans cette dynamique, l'ensemble des communes :

- Elle souhaite engager une démarche volontariste afin de trouver une articulation avec l'État dans un souci de lisibilité et d'efficacité ;
- Elle appelle de tous ses vœux une concertation avec l'État pour une mise en cohérence complète des mesures de relance ;
- Elle souhaite engager une concertation auprès des acteurs économiques afin de continuer de recueillir les difficultés et les attentes du monde économique et actée une ligne de cohérence, d'efficacité et de mutualisation sur les interventions majeurs.





LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POUR RÉPONDRE À LA SITUATION ET SOUTENIR LES RÉUNIONNAIS



FOCUS SUR LES BUDGETS ENGAGÉS

1/ LE PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN D'URGENCE

1.1/ 110M€ POUR SOUTENIR L'ACTIVITÉ ET L'ÉCONOMIE

78 M€ ENGAGÉS EN FAVEUR DES ENTREPRISES LOCALES, selon la répartition suivante :

→ **Fonds de solidarité nationale (FSN) = 6 M€** (372 dossiers éligibles - 80 dossiers payés)

→ **Fonds de solidarité régionale (FSR) élargi aux secteurs de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme) 25 M€** (mobilisation FEDER) 10 049 dossiers éligibles - 9 664 dossiers payés

→ **Chèque numérique renforcé près de 2 M€** 466 dossiers éligibles 162 dossiers payés

→ **Fonds de Garantie Régionale (FGR) = 3 M€** en partenariat avec la BPI

→ **Fonds de rebond (FR) = 7,5 M€** (partenariat BPI) avec effet levier de 2,6 soit = 19,5 M€ - 182 dossiers éligibles - 136 dossiers payés

27 M€ POUR LA SECTEUR DU TOURISME, selon la répartition ci-dessous :

→ **« Relance tourisme » / professionnels du tourisme = 10 M€**

→ **Relance tourisme / chèques « Mon île 974 » 17 M€** = 807 480 chèques d'une valeur faciale de 20 € déployés (48 509 chèques présentés correspondant à 53 832 chéquiers de 300 €/bénéficiaire)

5,2 M€ POUR LE SECTEUR CULTUREL À DESTINATION DES ACTEURS LOCAUX DE LA FILIÈRE

1.2/ 10 M€ POUR DES MESURES SANITAIRES ET SOLIDAIRES EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES FAMILLES RÉUNIONNAISES

Parmi lesquelles :

→ **Mesures sanitaires** : des aides ont été mises en place en matière de santé pour permettre l'acquisition de masques et commande de matériel médical ;

CHIFFRES CLÉS

120 M€

déjà mobilisés dans le cadre
du plan de soutien d'urgence
DONT

→ **près de 78 M€**
engagés en faveur des entreprises locales

→ **27 M€**
pour la secteur du tourisme

→ **5,2 M€**
pour le secteur culturel

→ **10 M€**
pour les associations solidaires

→ **Mesures solidaires** en faveur des Réunionnais et des jeunes :

➤ **Aide alimentaire** : en faveur d'une trentaine d'associations œuvrant dans le secteur alimentaire pour venir en aide aux plus démunis.

➤ **Assouplissement du dispositif de continuité territoriale** avec prolongation de la durée d'utilisation des bons et du délai de dépôt des dossiers de remboursement.

➤ **Aide spéciale COVID pour les lycéens** : 4,7 M€ engagés, soit un versement de 120 €/lycéen pour la rentrée 2020-2021.

➤ **Maintien du versement de l'allocation de mobilité spécifique pour les étudiants** dont la formation a été interrompue pendant la période de confinement.

LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL « LOCAL LÉ VITAL » : POUR RÉPONDRE À LA SITUATION ET SOUTENIR LES RÉUNIONNAIS



2/ LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL LOCAL LÉ VITAL

2.1 / LA POURSUITE DU PRR SOUTIEN AUX COMMUNES AVEC UNE COHÉRENCE AUTOUR DES URGENCES COVID-19

L'engagement d'une **enveloppe complémentaire de 11,5 M€** spéciale COVID du PRR des communes en complément des 11,5 M€ et élargissement des critères. Ainsi, 101 projets sont proposés dont 85 au titre de la programmation initiale et 16 au titre de la programmation complémentaire.

2.2/ LE SOUTIEN MARQUÉ EN DIRECTION DES FILIÈRES CULTURELLES, ÉVÉNEMENTIELLES ET AUX ASSOCIATIONS

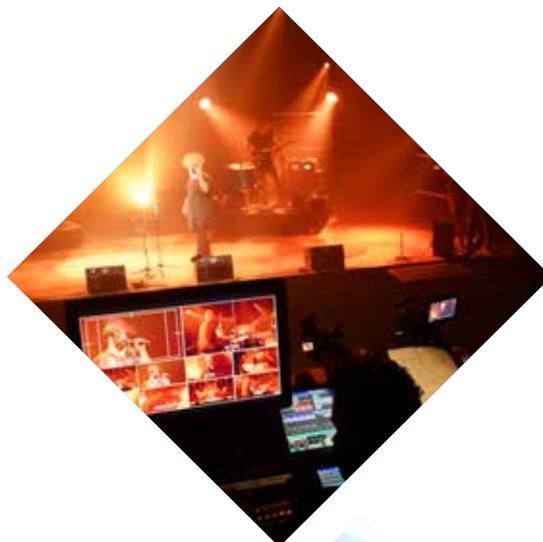
Pour répondre à l'évolution de la crise sanitaire, la collectivité renforce le Plan de Relance Régional en mobilisant les moyens nécessaires pour accompagner les acteurs économiques, culturels, les filières de l'évènementiel, les associations, les consommateurs et producteurs locaux et ainsi soutenir au maximum l'activité et l'emploi.

Plus de 104 M€ d'aides ont été octroyées en direction de plus de 185 000 bénéficiaires :

- plus de 83 M€ en direction de plus de 182 000 bénéficiaires (délibération du 3 mars au 17 novembre 2020) ;
- près de 21 M€ en direction de plus de 3 500 bénéficiaires par décisions prises du Président dans le cadre des délégations consenties durant la période de l'état d'urgence sanitaire.

A titre d'illustrations :

- la création d'un fonds d'urgence pour le secteur de l'évènementiel fortement impacté par la crise avec une enveloppe de 1,5M€ ;
- le soutien aux entreprises par la commande publique avec la mise en place d'un budget d'exploitation complémentaire pour les routes à hauteur de 7 M€.





LA COHÉRENCE
DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET
DES PARTENARIATS
AU SERVICE DU
TERRITOIRE



LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES PARTENARIATS AU SERVICE DU TERRITOIRE

1/ L'ACCORD DE PARTENARIAT ÉTAT-RÉGION POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

L'État a mis en place un plan de relance économique exceptionnel pour accompagner les entreprises mais aussi les collectivités locales.

Ce plan France Relance de 100 Md€ sur 2020-2022 (dont 40 Md€ de l'État, 40 Md€ de l'Europe et 20 Md€ de la Caisse des Dépôts) contribue à l'investissement local autour de trois principaux volets : l'écologie (30 Md€), la compétitivité (34 Md€) et la cohésion (36 Md€).

Enfin, ce plan devrait être déployé prochainement de façon territorialisée avec la mobilisation d'une **enveloppe de 250 M€ pour La Réunion.**

Les éléments de ce plan ont été repris dans l'accord de méthode signé le 30 juillet dernier entre l'État et les régions avec la mobilisation d'une enveloppe de 600 M€. Cet accord a donné lieu à une convention de partenariat le 28 septembre 2020.

Dans le contexte actuel, l'État et les Régions ont convenu de la nécessité de porter ensemble une action de relance et de l'inscrire dans un partenariat renouvelé dans le cadre des CPER (6 ans) et dans une adaptation des actuels Contrats de Convergence et de Transformation (CCT) dont le terme est fixé à 2022.

2/ LE PLAN DE RELANCE EUROPÉEN REACT-UE ET UN PO 2014-2020 RÉORIENTÉ

Le plan de relance européen « Next Generation EU » annoncé par le Conseil européen prévoit d'allouer des ressources supplémentaires, à hauteur de 750 Md€.

Il est constitué de plusieurs volets dont un plan de relance décliné au niveau des États membres et à l'initiative REACT UE qui consiste en un abondement des programmes FEDER et FSE 2014-2020 qui sera décliné au niveau des Autorités de Gestion.

Dans ce cadre, il est prévu un abondement supplémentaire de plus de 325 M€ sur le FEDER et 144 M€ sur le FSE en faveur de La Réunion sur une période stricte de mise en œuvre 2020-2023. En 2021, 89 M€ seront ouverts au budget autonome FEDER au titre de REACT.

La mobilisation du volet REACT UE constitue un levier majeur de la relance portée par la Région en complémentarité de ses dispositifs en fonds propres.

Ces nouveaux moyens financiers constitueront la base du plan régional - volet REACT-UE 2021-2023.

Une concertation avec les partenaires et un premier échange avec la Commission Européenne, dans l'objectif de redynamiser l'économie réunionnaise et en particulier :

- la commande publique ;
- améliorer la résilience du territoire face aux menaces potentielles climatiques ou sanitaires ;
- soutenir les entreprises et en particulier dans les secteurs les plus impactés ;
- développer le numérique.

ZOOM SUR



2021, ANNÉE DE DÉMARRAGE DES POE 2021-2027

LA PROCHAINE PROGRAMMATION DES **PO 2021-2027 (FEDER ET FSE +) PRÉVOIT UNE MAQUETTE GLOBALE DE 1,4 MD€ POUR LA RÉUNION.**

LA RÉGION VA AINSI POURSUIVRE LA FONCTION D'AUTORITÉ DE GESTION POUR LE PO FEDER ET INTERREG 2021-2027 ET DEVENIR AUTORITÉ DE GESTION POUR LA PREMIÈRE FOIS DE 35 % DE L'ENVELOPPE DU FSE, ENTRANT AINSI DANS LE DROIT COMMUN.

PAR AILLEURS, LA RÉUNION A ACCEPTÉ LA GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE AU TITRE DU PROGRAMME NATIONAL FEAMP 2021-2027.

ENFIN, LA RÉGION A PROLONGÉ POUR LA PÉRIODE 2023-2027 SON ORIENTATION POUR QUE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ASSUME LA GESTION DU VOLET TERRITORIAL DU PROGRAMME FEADER.

AINSI, LA COHÉRENCE DE LA MISE EN ŒUVRE DE CES ACTIONS AVEC LE PLAN DE RELANCE RÉGIONAL CONSTITUE UN ENJEU MAJEUR TANT POUR L'EFFICACITÉ DE LA RELANCE, QU'AU NIVEAU DE LA CAPACITÉ À DÉPLOYER LES CONCOURS COMMUNAUTAIRES.



L'UTILISATION
DES **FINANCES
PUBLIQUES
TRANSPARENTES**
RÉAFFIRMÉE ET UNE
**STRATÉGIE
BUDGÉTAIRE
ADAPTÉE** À LA
SITUATION DE CRISE



L'UTILISATION DES FINANCES PUBLIQUES TRANSPARENTÉ RÉAFFIRMÉE ET UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ADAPTÉE À LA SITUATION DE CRISE

1/ LA STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ADAPTÉE, RÉSILIENTE POUR RÉPONDRE À LA CRISE

Le budget 2020 de la collectivité est de facto fortement impacté par cette crise.

La perte de recettes est évaluée à environ 39,5 M€ seulement pour l'année 2020. Une compensation de l'État de près de 20 M€ est prévue par la loi de finances n°3. Mais ce montant ne sera pas suffisant pour couvrir les pertes de recettes de la collectivité liées à la crise. En conséquence, ce contexte inédit doit être intégré dans la stratégie budgétaire pour contenir au mieux les impacts.

L'enjeu pour 2021 consistera donc à limiter les effets de la crise sur les équilibres budgétaires et préserver la confiance des partenaires.

2/ UNE SITUATION FINANCIÈRE ET UNE MAÎTRISE DES CONTRAINTES QUI PERMET DE RÉPONDRE AUX URGENCES ET À LA CRISE

En effet, ce sont les bons indicateurs au dernier CA (Compte Administratif) révélant une bonne gestion financière qui ont permis à la collectivité, dès le début de la crise, de mettre en place un plan de soutien et de relance pour répondre aux effets néfastes de la crise : (cf tableau ci dessous)

Principaux indicateurs du CA 2019	Principaux indicateurs du CA 2018	Comparatif 2019/2018
23 % de taux d'épargne	21 % de taux d'épargne	+ 2 %
143,7 M€ d'épargne brute	122,2 M€ d'épargne brute	+21,5 M€
8,6 années en ratio de désendettement	9,7 années en ratio de désendettement	
67,73 M€ de résultat final	63 M€ de résultat final	+ 4,73 M€

3/ LA COLLECTIVITÉ RESPECTE LES ENGAGEMENTS ET LE CONTRAT DE CONFIANCE

Dans ce contexte lié aux engagements du contrat de confiance État-Région 2018-2020 et des engagements pris auprès des partenaires financiers, la collectivité est tenue de respecter les ratios prudentiels suivants :

- une épargne brute à hauteur de 20 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- une maîtrise de la capacité de désendettement inférieure à 12 ans ;
- un taux de désendettement à maîtriser.

Le respect du Contrat de confiance 2018-2020 signé avec l'État limite l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,25 % par an ; soit un montant total des dépenses réelles de fonctionnement fixé à 479 M€ pour 2019. Validation par le Préfet du non dépassement sur les comptes 2019.

L'UTILISATION DES FINANCES PUBLIQUES TRANSPARENTÉ RÉAFFIRMÉE ET UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ADAPTÉE À LA SITUATION DE CRISE

4/ L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉTAT SUR LES PERTES DE RECETTES DES COLLECTIVITÉS

Le projet de loi Finances 2021 comprend des mesures d'accompagnement des collectivités locales.

Pour les régions, il prévoit :

→ **la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production :** la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md€ ;

→ **l'abondement de la dotation de soutien à l'investissement local** en assurant la clause de garantie sur la TVA des régions au niveau de la DGF perçue en 2017 et les montants garantis des fractions de TICPE (régions et départements) compensant les transferts de compétences, à hauteur du droit à compensation constitutionnellement garanti.

Ainsi la capacité d'investissement des régions sera préservée dès lors que l'État neutralisera intégralement la baisse attendue de CVAE en 2021 et que les régions bénéficieront, dès 2022, d'une ressource fiscale dynamique.

ZOOM SUR

LA CERTIFICATION, GAGE DE CONFIANCE SUPPLÉMENTAIRE POUR LES CITOYENS ET LES PARTENAIRES

LA COLLECTIVITÉ S'EST INSCRITE DANS UNE DÉMARCHE D'EXPÉRIMENTATION DE CERTIFICATION DES COMPTES DEPUIS 2017. ELLE EST DÉTERMINÉE À POURSUIVRE CETTE DÉMARCHE JUSQU'À SON TERME MALGRÉ LE CONTEXTE INÉDIT.

LES OBJECTIFS DE CETTE CERTIFICATION :

- ASSURER LA RÉGULARITÉ, LA SINCÉRITÉ ET LA DÉLITÉ DES COMPTES DE LA COLLECTIVITÉ,
- RENFORCER LA FIABILITÉ DE LA COLLECTIVITÉ EN TANT QU'INSTRUMENT DE PILOTAGE ET DE GESTION.

CALENDRIER :

LA PHASE D'ACCOMPAGNEMENT 2017-2020 DE LA COUR DES COMPTES ET DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SE TERMINE FIN 2020. À L'ISSUE DE CETTE PHASE, UN RAPPORT SERA ÉTABLI PAR L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION SUR LA CAPACITÉ DE LA COLLECTIVITÉ À ENTRER EN 2^{NDE} PHASE.

LA SECONDE PHASE COMMENCERA EN 2021 AVEC LA CERTIFICATION EXPÉRIMENTALE POUR 3 ANS. IL S'AGIT DE PROCÉDER À UNE CERTIFICATION « À BLANC » DES COMPTES 2020, 2021 ET 2022 DE LA RÉGION. **2021, MARQUERA AINSI LA PREMIÈRE ANNÉE DE CERTIFICATION « À BLANC » SUR L'EXERCICE 2020.**



LA RÉGION
ET SES CONSEILS
CONSULTATIFS...
POUR UNE
**DYNAMIQUE DE
GOUVERNANCE
PARTAGÉE**





LA RÉGION ET SES CONSEILS CONSULTATIFS... POUR UNE **DYNAMIQUE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE**

La Région Réunion compte aujourd'hui trois instances consultatives qui l'accompagnent dans le cadre de la mise en œuvre de ses orientations et décisions : le CESER, le CCEE et, dans le cadre de sa démarche de démocratie participative suite du mouvement des Gilets Jaunes, une instance nouvelle, le Conseil Consultatif Citoyen (CCC).

1/ LE CESER ET LE CCEE AUX COTÉS DE LA RÉGION DEPUIS 1982

Ces deux instances consultatives ont été instituées par la loi du 31 décembre 1982, le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESER) et le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) sont initialement composés de citoyens. En place depuis plus de 30 ans à La Réunion, ces instances sont saisies par le Conseil régional et ont pour mission de produire des avis, des études et autres travaux à destination, principalement, de la collectivité.

1.1/ LE CESER

Le CESER est une assemblée consultative de la Région créée dans la diversité de la société civile représentant les forces vives économiques, sociales et associatives.

À travers les avis consultatifs qu'il émet, le CESER informe le Conseil régional sur les enjeux et les conséquences **économiques, sociales et environnementales** de ses politiques. Il participe aux consultations organisées à l'échelle régionale, et contribue à des évaluations et à un suivi des politiques publiques.

Il se compose de 55 membres qualifiés pour leur expertise, répartis en 4 groupes de travail appelés « collèges » :

→ **Collège « Entreprises et activités professionnelles non salariées »** (21 représentants issus de 12 secteurs et filières telles que l'agriculture et agro-alimentaire, l'artisanat, la banque, le BTP, le commerce et distribution, l'industrie, le numérique, la pêche, les professions libérales, le transport, le tourisme) ;

→ **Collège « Syndicats de salariés des secteurs privé et public »** (21 représentants) ;

→ **Collège « Vie Collective »** (11 représentants) dont

les membres sont issus des organismes et associations participant à la vie collective de la Région (4 organismes représentant les associations de consommateurs, de demandeurs d'emploi, des familles et des femmes ; 7 organisations représentant les secteurs de l'économie solidaire, de la formation et de l'éducation, du logement, de la recherche) ;

→ **Collège « Personnalités qualifiées »** (2 représentants) participant au développement régional.

1.2/ LE CCEE

Le CCEE est composé de représentants - désignés par leurs semblables et nommés par le Préfet - des milieux associatifs et syndical dans les champs culturel, éducatif et environnemental, ainsi que les organismes institutionnels.

Ce conseil émet des recommandations et fait des propositions sur tous les projets de la Région Réunion concernant **l'habitat, la culture**, (notamment les activités éducatives et culturelles complémentaires relatives à la connaissance des langues et des cultures régionales), **l'aménagement, l'environnement et le cadre de vie**.

Il est composé d'un bureau (Président, vice(s)-président(s) et membres) élu pour 3 ans. Ses 31 membres, désignés par le Préfet, sont élus pour 6 ans et répartis en 3 grands groupes de travail :

→ **Vie culturelle** » (10 représentants) ;

→ **Vie éducative, enseignement, recherche** » (10 représentants) ;

→ **Protection et animation du cadre de vie** » (10 représentants) ;

→ et **une personnalité qualifiée** désignée par le Préfet.

Les conseillers du CCEE sont les portes-paroles des associations qu'ils représentent. Aussi, en plus de leur présence volontaire et assidue aux différentes réunions de travail du conseil, ils font le lien entre le CCEE et les acteurs qu'ils représentent. Ils apportent leurs compétences et leurs expériences à travers des contributions écrites et orales.

Ces apports divers permettent au CCEE de proposer un avis complet à la collectivité en tenant compte des recommandations des acteurs du territoire.

LA RÉGION ET SES CONSEILS CONSULTATIFS... POUR UNE DYNAMIQUE DE GOUVERNANCE PARTAGÉE

2/ LE CCC : NOUVELLE INSTANCE CONSULTATIVE CITOYENNE

La collectivité s'est engagée dans une démarche renforcée de démocratie participative et a proposé la création, au lendemain de la crise des Gilets Jaunes, du Conseil Consultatif Citoyen (CCC) composé exclusivement de citoyens. L'objectif : permettre à ces derniers de livrer leur perception de l'action régionale, de la questionner et d'être acteurs des politiques publiques menées. La collectivité est la première Région à avoir acté la création de cette instance par décision de l'assemblée plénière régionale du 19 décembre 2018.

96 membres ont été installés le 18 juin 2019 dans le cadre de cette **instance paritaire et représentative** des 24 communes.

Les travaux menés avec le CCC constituent une base de **dialogue permanent** avec la représentation citoyenne. Des consultations sollicitées par la collectivité ont conduit à l'émergence d'avis et de propositions portant par exemple sur les Orientations Budgétaires 2020 de la Région, ou encore les dispositifs d'urgence mis en place par la collectivité pour faire face à la crise sanitaire.

En 2021, la Région Réunion s'attachera notamment à poursuivre l'accompagnement du CCC, à finaliser les travaux initiés avec lui, ainsi qu'à valoriser et médiatiser ceux-ci au près du grand public.

3/ LES JEUNES AU COEUR DE LA CONCER-TATION RÉGIONALE AVEC LE CCJ

Cette nouvelle instance consultative vise à **élargir la participation citoyenne** en l'ouvrant aux **jeunes Réunionnais** bénéficiaires des dispositifs régionaux, tout en suscitant l'**engagement citoyen responsable**.

Le Conseil Citoyen des Jeunes ambitionne d'être un **espace d'expression et d'échanges** sur des thèmes proches des préoccupations des jeunes lycéen(e)s et apprenti(e)s. Il est un lieu de **construction de projets**.

Le CCJ fera l'objet d'une mission de préfiguration afin de déterminer le format de son assemblée, ses thématiques d'intervention, et de proposer ses modalités de fonctionnement pour une mise en œuvre souhaitée à la rentrée d'août 2021.

COMMENT FONCTIONNE LA RÉGION ?

LE PRÉSIDENT DE RÉGION

MET EN ŒUVRE LE PROJET RÉUNIONNAIS

- **FIXE LES PRIORITÉS** DE LA POLITIQUE RÉGIONALE APPROUVÉES PAR LES RÉUNIONNAIS ;
- **CONVOQUE ET PRÉSIDE** L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ;
- **CONDUIT LES DÉBATS** ET **FAIT APPLIQUER LES DÉCISIONS** PAR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ;
- **EST RESPONSABLE** DU BUDGET RÉGIONAL ;
- **L'EXÉCUTIF EST ÉLU POUR 6 ANS** PAR LES CONSEILLERS RÉGIONAUX

LES COMMISSIONS

EXAMINENT ET VOTENT LES DOSSIERS

- **8 COMMISSIONS SECTORIELLES** : EXAMINENT LES RAPPORTS ET DONNENT LEUR AVIS SUR **8 THÉMATIQUES** :

- > Affaires générales et financières ;
- > Éducation, formation, jeunesse et réussite ;
- > Grands chantiers, transports et déplacements ;
- > Économie et entreprises ;
- > Aménagement, développement durable, énergie ;
- > Culture, sport, et identité réunionnaise ;
- > Égalité des chances et solidarité ;
- > Coopération régionale, Europe et international

- **LA COMMISSION PERMANENTE** : SE RÉUNIT **1 FOIS / MOIS**, DÉCIDE DE L'ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS DES DOSSIERS

LES CONSEILS CONSULTATIFS (CESER, CCEE, CCC...)

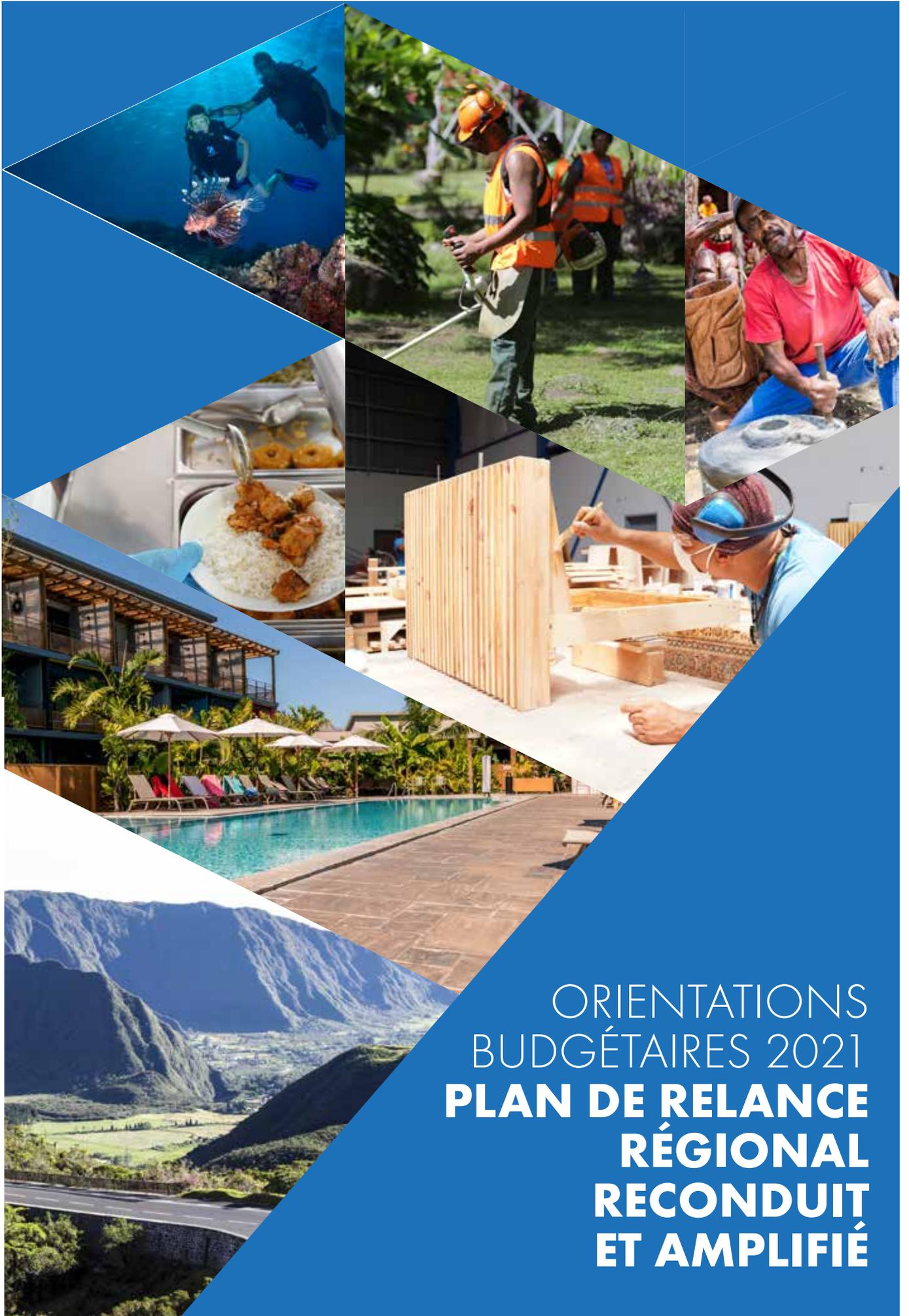
DONNENT UN AVIS

- **LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER)** : AVIS SUR LE BUDGET RÉGIONAL, LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET TOUT AUTRE DOSSIER À LA DEMANDE DU PRÉSIDENT.
- **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (CCEE)** : AVIS ET PRÉCONISATIONS SUR L'HABITAT, LA CULTURE, L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE, L'AMÉNAGEMENT ET LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE.
- **LE CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN (CCC)** : AVIS SUR LES PROJETS RÉGIONAUX, PROPOSITION DE RÉFÉRENDUMS LOCAUX (SI LE NOMBRE DE SIGNATURES LE PERMET)

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

RÉUNIT LES 45 CONSEILLERS RÉGIONAUX

- SE RÉUNIT **1 FOIS / TRIMESTRE** DANS L'HEMICYCLE DE L'HÔTEL DE RÉGION ;
- **EST CONVOQUÉE PAR LE PRÉSIDENT** ;
- **EST PUBLIQUE** ;
- **PREND LES DÉCISIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION** SUR LA BASE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET DES SERVICES.
- **DÉBAT LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (OB)**
- **VOTE LE BUDGET ET LE COMPTE ADMINISTRATIF**



ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2021
**PLAN DE RELANCE
RÉGIONAL
RECONDUIT
ET AMPLIFIÉ**

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

Le prolongement de la crise sanitaire, tant localement que mondialement, constitue un environnement incertain et influe sur les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2021.

Le budget 2021 s'inscrit là aussi dans la poursuite du plan de soutien mis en place en 2020, l'adaptation aux évolutions de la crise sanitaire et économique et l'anticipation de la relance de l'économie.

Le budget 2021 s'inscrira donc dans la continuité des mesures de relance en proposant :

→ un haut niveau d'investissement à travers la commande publique pour conforter l'activité des TPE-PME ;

→ un soutien aux communes, sur fonds propres et avec le concours des fonds européens (REACT-UE) ;

→ des aides spécifiques destinées aux entreprises des secteurs d'activités fortement touchés par la crise sanitaire (tourisme, évènementiel et formation).

Malgré ce contexte exceptionnel, la collectivité maintient son engagement auprès de la population et des entreprises réunionnaises en 2021, en œuvrant à l'amélioration de leur quotidien, à la relance de l'économie et la préservation de l'emploi, et au renforcement de la démocratie participative.

1/ AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES RÉUNIONNAIS

1.1/ POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

→ **La construction et réhabilitation des lycées :** afin de continuer à offrir un environnement de qualité aux lycéens, la Région poursuivra son grand plan de réhabilitation des lycées qui présente à ce jour un taux d'avancement de 70 %. 12 chantiers seront ainsi suivis en 2021.

→ **La restauration scolaire :** la collectivité poursuivra ses actions en faveur de l'augmentation des produits locaux au sein des restaurants scolaires. Elle maintiendra également le gel des tarifs de la restauration scolaire en prenant à sa charge d'une partie du coût des repas et ainsi contribuer à préserver le pouvoir d'achat des familles.

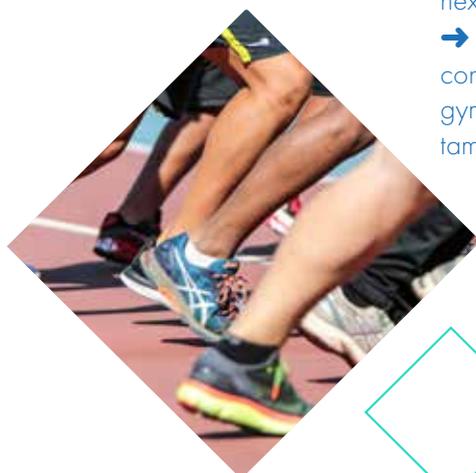
→ **Les aides aux familles :** l'aide à la scolarité des lycéens (élargie à 120 € en 2020) pour l'achat des manuels scolaires et équipements, le POP ou encore les aides individuelles, seront reconduites en 2021.

→ En 2021, près de **100 places supplémentaires de formation initiale** seront créées en lycée, de niveau CAP au niveau BTS, en adéquation avec les besoins du monde économique.

1.2/ POUR LE SPORT ET LA CULTURE

→ **Les travaux du CREPS :** lancement du concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'extension des sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis servant à héberger une partie des activités de l'IRSOI. Selon ce calendrier, la livraison de la première tranche des travaux (gymnase et annexes) interviendra en 2022.

→ **Le gymnase de Champ Fleuri :** lancement du concours pour la maîtrise d'oeuvre de la construction d'un gymnase fin 2020 afin de désengorger le site pratiqué notamment pour les activités sportives de 4 lycées.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

→ **Des évènementiels culturels** : Village Maloya, So-men Kréol et Guétali, portés par la collectivité et réalisés en 2020 (dans le respect des règles sanitaires en vigueur) seront poursuivis en 2021 afin de **permettre aux Réunionnais d'accéder à la culture**.

→ **L'offre muséale diversifiée** : depuis le 2 juin (date de réouverture des musées régionaux après le confinement national), les Réunionnais peuvent de nouveau profiter des trésors du patrimoine local, à la fois historique, scientifique, naturel et culturel. En 2021, la collectivité poursuivra les projets engagés tels que la **conservation des bâtiments du Domaine Maison Rouge**, ou encore l'**organisation d'expositions temporaires en partenariat avec le Musée du Louvre**.

→ **Des bourses et formations artistiques** : la Région encourage les jeunes Réunionnais à se former aux métiers artistiques et culturels grâce à quatre dispositifs : la **formation professionnelle**, la **préparation au Diplôme d'État (DE) / Certificat d'Aptitude (CA)**, le **parcours d'excellence artistique** et les **Études Artistiques Secondaires en Métropole (AREASM)**. Ces dispositifs, tout comme l'accompagnement du CRR, seront maintenus en 2021.

ZOOM SUR



MIS EN PLACE PAR LA RÉGION RÉUNION EN 2018, LES SPECTACLES BÉNÉFICIAIRES DU LABEL GUÉTALI SONT PROPOSÉS GRATUITEMENT AU PUBLIC.

CE DISPOSITIF PERMET À LA FOIS D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU SPECTACLE VIVANT, EN PARTICULIER L'EMPLOI CULTUREL ET DE DÉMOCRATISER L'ACCÈS À L'OFFRE CULTURELLE.

EN 2020, DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE, LE BUDGET AFFECTÉ À CE DISPOSITIF A ÉTÉ RENFORCÉ. AU TOTAL, CE SONT PRÈS DE 700 000 € QUI ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS POUR 594 REPRÉSENTATIONS PRÉVUES.

1.3/ POUR LES DÉPLACEMENTS ET LES ROUTES

→ **L'amélioration de l'offre du réseau Car Jaune** : des recherches seront réalisées pour améliorer et optimiser les **temps de parcours** et la **fréquence**. Malgré la crise sanitaire, le réseau a retrouvé près de 80 % de sa fréquentation.

→ **La rénovation des 3 gares routières régionales** : les travaux se poursuivront en 2021 afin d'offrir les meilleures conditions de déplacement en transports en communs aux usagers.

→ **Le développement de l'intermodalité, des modes doux et de l'usage des transports collectifs** : poursuite des différents tronçons du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG), notamment la 1^{ère} tranche dite « RunRail » (Sainte-Marie ↔ Saint-Denis) pour une entrée en phase opérationnelle. Les études d'extension du RRTG vers l'Est et l'Ouest se poursuivront également.

1.4/ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

→ **L'amélioration la qualité de l'eau pour les consommateurs** : en 2021, la Région continuera à accompagner les structures, à améliorer la potabilisation de l'eau distribuée aux Réunionnais (création d'une nouvelle mesure pour renouveler les canalisations d'eau potable en améliorant les rendements) et à contribuer à la protection liée au risque d'inondation.

→ **La lutte contre la précarité énergétique** : la collectivité poursuivra ses actions de lutte contre la précarité énergétique notamment avec le dispositif **Ecosolidaire** (1 250 foyers supplémentaires), aide aux bailleurs sociaux (1 000 logements) et le renforcement du **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de la Demande en Énergie (SLIME)** : 6 000 foyers concernés)





ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

1.5/ POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

→ **La mobilité éducative et professionnelle** : afin d'accompagner les jeunes Réunionnais vers l'emploi et l'ouverture sur le monde, la Région poursuivra en 2021 les dispositifs « Étudier et vivre au Québec », le partenariat avec VATEL Maurice ou encore les aides aux stages en mobilité.

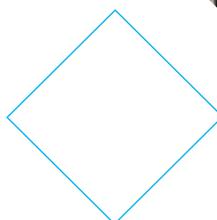
→ **La continuité territoriale** : ce dispositif d'équité qui permet chaque année à plus de 100 000 Réunionnais de voyager entre La Réunion et la métropole, sera reconduit en 2021. Cela dans les mêmes conditions qu'en 2020 et malgré le désengagement de l'État sur le dispositif depuis 2014.

→ **La lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme** : en complémentarité des actions menées pour la formation des jeunes, la collectivité poursuivra son accompagnement des publics les plus fragiles. Les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ou encore les Cases à lire seront reconduits pour permettre à chacun de maîtriser les savoirs de base comme la lecture, l'écriture, le calcul et le numérique.

Par ailleurs, la collectivité renouvellera sa demande de disposer de chiffres plus récents sur la situation de l'illettrisme à La Réunion, afin d'établir un plan d'actions davantage ciblé sur les publics identifiés.

→ **La lutte contre la pauvreté** : les actions régionales volontaristes comme le soutien aux associations habilitées à délivrer des colis alimentaires seront maintenues en 2021.

→ **La santé** : la collectivité poursuivra son soutien aux associations oeuvrant dans le domaine de la santé, notamment dans la lutte contre le diabète. Signataire de la convention « Plan Régional nutrition Diabète », la Région mettra en œuvre des actions visant à sensibiliser les Réunionnais au diabète, notamment les lycéens ou encore les bénéficiaires des différents dispositifs régionaux.





ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

2/ RELANCER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET SAUVEGARDER L'EMPLOI :

2.1/ L'INSERTION DES JEUNES

→ **L'orientation des jeunes Réunionnais** : au regard de la nouvelle compétence « Orientation-information sur les métiers » transférée aux Régions (loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 1er janvier 2019, la Région renforcera ses actions dans ce domaine à travers la **valorisation des métiers en besoin de recrutement** notamment.

→ **L'appui aux opérateurs** qui œuvrent dans le domaine de l'information sur les métiers, la formation, l'accompagnement vers l'emploi tels que les Missions Locales, la Cité des Métiers, Réunion Prospectives Compétences...poursuivi en 2021.

→ **La rémunération des stagiaires** de la formation professionnelle et le versement des bourses seront maintenus en 2021.

→ **Le « Chèque Formation Réussite » (CFR)** : afin de continuer à accompagner les Réunionnais dans leurs projets d'insertion professionnelle, la collectivité maintiendra ce **dispositif volontariste**.

→ **Le Savoirs de base, compétences clés** : pour que chaque Réunionnais soit accompagné vers l'autonomie et l'insertion professionnelle, les dispositifs **en faveur des publics fragiles, notamment les jeunes en difficulté**, seront reconduits. Parmi ces dispositifs : les ateliers d'apprentissage en autonomie, les actions de formation en milieu carcéral, l'accompagnement du service militaire adapté (RSMA) par la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles, **l'École de la Deuxième Chance (E2C)**.

→ **La Formation professionnelle et apprentissage** : La Région amplifiera le programme de formation professionnelle des adultes assuré par l'AFPAR. Elle proposera également en 2021, une aide à destination des apprentis pour soutenir leur pouvoir d'achat. L'aide à la mobilité des apprentis sera renouvelée.

2.2/SOUTIEN AU SPORT ET À LA CULTURE

→ **La convention tripartite État / CREPS / Région incluant IRSOI** : la Région maintiendra, en 2021, son accompagnement aux acteurs du monde sportif avec notamment pour objectifs le développement de la **coopération régionale** (dispositif mobilité océan Indien), **l'accueil des délégations sportives** nationales et internationales (préparation des JO et jeux paralympiques 2020 et 2024), le soutien à la **très haute performance**, le financement et suivi des **travaux de réhabilitation et d'extension des CREPS** de La Réunion.

→ **Les aides aux ligues et comités sportifs** : pour le perfectionnement des athlètes, la formation des cadres et des dirigeants, les compétitions sportives (sélectionnées pour leur niveau régional ou national, leur attractivité touristique, leurs retombées médiatiques), la démocratisation des pratiques sportives et l'acquisition de matériel sportif.

BON À SAVOIR

LA RÉGION RÉUNION A MAINTENU LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX LIGUES ET COMITÉS SPORTIFS EN 2020, MALGRÉ LES DIFFICULTÉS À ORGANISER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE. CELA AURA NOTAMMENT PERMIS AUX LIGUES ET COMITÉS DE FAIRE FACE À LA BAISSÉ DE LEUR ACTIVITÉ ET LA DIMINUTION DE LEUR NOMBRE DE LICENCIÉS.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

→ **Le soutien aux associations et artistes :** pour la promotion, la formation, la création artistique et la valorisation du patrimoine culturel dans tous les champs artistiques concernés (musique, théâtre, danse, arts plastiques, littérature, patrimoine culturel...). En 2020, 316 associations ont bénéficié du soutien de la collectivité.

→ **Les aides aux salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant :** en 2021, la collectivité accompagnera la relance des activités. Elle soutiendra notamment les nouvelles tendances socio-culturelles révélées durant la crise (transformation numérique et les mouvements de solidarité...).

Par ailleurs, ces aides seront complétées par un nouveau dispositif de soutien à la programmation « spécial vacances Janvier/Février 2021 ».

→ **Les entreprises culturelles :** le contexte sanitaire a fortement impacté les librairies indépendantes locales ainsi que la filière locale du livre. Aussi, la collectivité renforce ses dispositifs d'accompagnement à la création littéraire (aides individuelles à l'écriture et à l'illustration), aux entreprises culturelles et aux opérations culturelles.

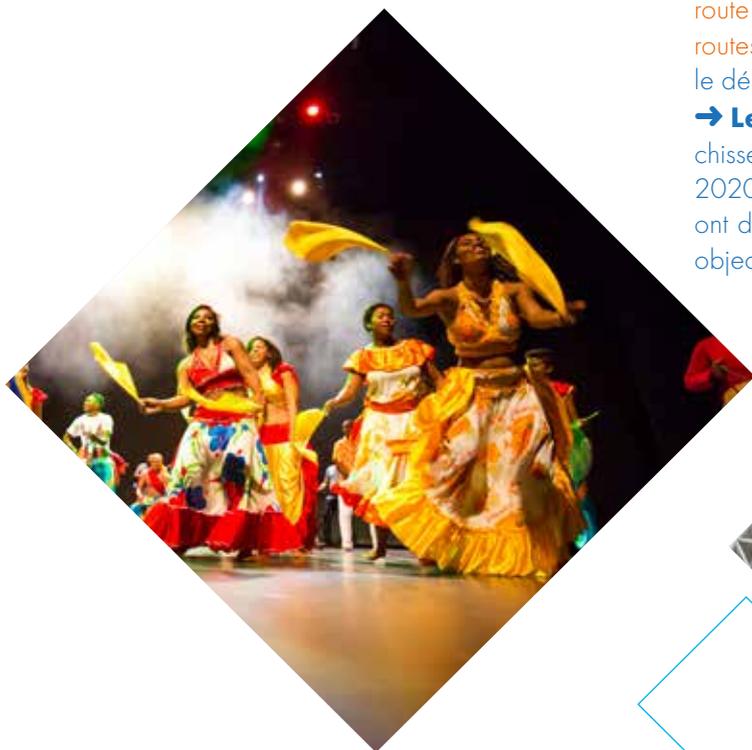
2.3/ CHANTIERS - SÉCURITÉ - MODERNISATION

→ **Le soutien aux acteurs :** par l'accompagnement des acteurs de la commande publique, la réalisation des équipements de proximité dans les communes avec le PRR (Plan de Relance Régional), le programme de réhabilitation et de construction de logements, le plan de construction et de réhabilitation des lycées, les chantiers routiers dont la NRL, le projet RunRail et le réseau RRTG.

→ **La Nouvelle Route du Littoral :** 2021 verra la mise en service anticipée d'une première section de 9km de nouvelle liaison multimodale (route, TCSP, VVR) entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe. Les travaux de la digue MT5.2 entre la Grande Chaloupe et La Possession sur 216m se poursuivront jusqu'en 2021, dans l'attente de l'attribution du nouveau marché de Digue qui prendra la suite. Les travaux du viaduc de l'échangeur de Saint-Denis reliant la NRL à la RN6 seront finalisés.

→ **La sécurisation et la modernisation du réseau routier régional :** en 2021, la collectivité poursuivra son effort de confortement, de sécurisation, de développement et de modernisation du réseau régional particulièrement pour les routes à visée touristique comme la route des Plages, la route de Cilaos, la route des Laves, la route des Plaines et les routes forestières. Dans la même dynamique, elle poursuivra le déploiement des itinéraires de Voie Vélo Régionale (VVR).

→ **Les chantiers routiers :** la livraison du Nouveau Franchissement de la Rivière des Galets est prévue en fin d'année 2020. Les travaux du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis ont débuté en 2020 et se poursuivront en 2021, avec pour objectif, une mise en service en phase avec celle de la NRL.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

2.4/ ÉCONOMIE CIRCULAIRE

→ **La planification des déchets** : approbation du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets) incluant le scénario **zéro déchet**. La Région soutiendra l'**économie circulaire**, un modèle d'économie positive qui permet de passer d'une économie linéaire à une économie plus vertueuse tout en générant de l'emploi. En ce sens, elle accompagnera les **structures et les acteurs du territoire**, développera les **ressourceries, recycleries, ateliers de réparations**.

→ **La transition énergétique vers un mix électrique 100 % énergies renouvelables** : l'**approbation de la PPE révisée pour la période 2019-2028** avec des objectifs EnR (Énergies Renouvelables) très ambitieux et réalistes pour produire de l'électricité. Cela marquera la fin de la production d'électricité à partir du charbon et du pétrole en 2023 (conversion des centrales à charbon Albioma et de fioul lourd d'EDF) à La Réunion.

De plus, l'**approbation du Schéma Régional Biomasse (SRB)** permettra d'atteindre le 100 % électrique d'ici 2023 et conforterait notamment les filières agricoles existantes.

Le **renforcement de la filière Photovoltaïque (PV)** avec 500 centrales (dispositif chèque PV), dispositif REACT UE (centrales > 3 kWc avec stockage)...sera maintenu en 2021.

Les actions favorisant la transition énergétique seront amplifiées par le biais de REACT UE avec, par exemple, une optimisation de l'éclairage public (équipements sportifs et culturels), l'installation de bornes de recharge pilotées par le réseau...

Les programmes CEE (certificats d'économies d'énergie), dédiés à la rénovation énergétique des logements, seront également déployés.

→ **Protéger la biodiversité** : en 2021, des travaux de mission de préfiguration visant la création de l'**Agence Régionale de la Biodiversité** à La Réunion seront lancés. La collectivité souhaite donner une dimension régionale à cette agence, ouverte sur le grand océan Indien. Des **ateliers de concertation avec le public et les différents acteurs réunionnais** sont prévus. Cette dynamique permettra de coordonner la question de la gouvernance et des acteurs de la biodiversité.

2.5/ AMÉNAGEMENT

→ **Les emplois verts** : ils interviennent dans l'embellissement des sites de loisirs, de pique nique pour les Réunionnais et les touristes, ils préservent et protègent la biodiversité locale fragile et participent à la lutte contre la dengue par le nettoyage des abords des routes et des quartiers. La collectivité maintiendra **en 2021, un minimum de 1100 emplois verts**.

→ **L'aménagement plus équilibré, juste et solidaire avec la déclinaison du SAR** : poursuite de l'accompagnement auprès des intercommunalités et des communes dans la déclinaison du Schéma d'Aménagement Régional (document stratégique de planification régionale dont la modification a été approuvée) à travers la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

5 PROJETS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT RÉGIONAL ONT ÉTÉ INSCRITS :

- ✓ la réalisation d'un TCSP de type transport par câble entre « Saint-Denis » et « La Montagne » ;
- ✓ l'inscription de deux espaces carrières pour les besoins de la NRL au lieux dits « Ravine du Trou et les Lataniers » ;
- ✓ la réalisation de bassins de baignade, en lien avec la gestion du risque requin ;
- ✓ l'extension de la Station d'Épuration des Eaux Usées de Pierrefonds ;
- ✓ la mise aux normes de sécurité de la piste de l'aéroport de Pierrefonds.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

2.6/ LA COOPÉRATION RÉGIONALE : POUR L'OUVERTURE AU MONDE

Dans la situation d'incertitude actuelle, il est d'autant plus nécessaire de rassembler, encourager les initiatives, créer et saisir les opportunités pour relancer les actions de coopération régionale. Elles sont un levier important pour ouvrir de nouvelles opportunités aux entreprises locales et aux jeunes qu'il s'agisse de formation, d'emploi ou d'échanges économiques.

→ **Le soutien particulier du programme Interreg V océan Indien en 2021** : l'année 2020 a été marquée par l'annulation de plusieurs événements en raison de la crise sanitaire (IOMMA, rencontres entre entreprises organisées par le Club Export, promotion des Îles Vanille, Regional Exchange University Indian Ocean...) et par la suspension des échanges pédagogiques et des renouvellements de VSI dans la zone. Sur ce point particulier, l'objectif en 2021, est de retrouver le rythme de 50 jeunes volontaires en poste (42 en 2020), dans des établissements publics et des associations des pays partenaires, dans des domaines du développement économique, de l'environnement, de la culture,...

→ **Le renforcement de la coopération régionale bilatérale** : la Région s'attachera à poursuivre et donner davantage d'impulsion aux actions de coopération menées en partenariat avec les pays de la zone. Les antennes régionales et bureaux économiques (Maurice, Madagascar, Seychelles, Union des Comores, Inde, Mozambique, Chine) assureront leur rôle essentiel de relais et de mise en réseau des acteurs privés et institutionnels pour répondre, à la fois aux demandes des entreprises réunionnaises (veille, aide à la décision, accompagnement, règlements de litiges, appui lobby pour lever les freins ...) et aux attentes des institutionnels des territoires concernés (notes stratégiques, organisation de missions, participation à des ateliers, relais d'information, mise en relation...).

→ **Le déploiement d'une coopération multilatérale avec la Commission de l'Océan Indien (COI)** : la Région continuera à assurer la défense des intérêts spécifiques de La Réunion dans le cadre de l'IOIRA et plus particulièrement de la COI, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la recherche et de l'agro-écologique, de la prévention des risques et de la santé (partenariat entre la PIROI et la COI).

→ **L'export et internationalisation des entreprises** : la collectivité régionale renforcera ses dispositifs d'accompagnement aux entreprises tels que : Prim'Export, l'aide au recrutement de V.I.E, aide à la filière export de fruits tropicaux...

Au même titre, les réseaux accompagnant les entreprises réunionnaises dans leur démarche d'export seront soutenus par le biais de la Maison de l'Export (Team France Export la Réunion, Club Export Réunion, les Îles Vanille, et l'installation d'un guichet unique Team France Invest).





ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

ZOOM SUR

PROGRAMME INTERREG VI-OI 2021-2027

EN 2021, LA COLLECTIVITÉ, COMPÉTENTE POUR GÉRER LES FONDS FEDER, DEVRA MENER DE FRONT LES TRAVAUX DE CLÔTURE DU PROGRAMME INTERREG V OCÉAN INDIEN (2014-2020) ET LE LANCERMENT DU PROGRAMME INTERREG OCÉAN INDIEN 2021-2027 QUI CONTRIBUERA À LA RELANCE ÉCONOMIQUE POST COVID ET À L'ATTÉNUATION DES IMPACTS DE LA CRISE.

DANS LE CADRE DE SON ÉLABORATION LES PARTENAIRES LOCAUX, LES ÉTATS TIERS ET LE GRAND PUBLIC (VIA UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE) ONT ÉTÉ CONSULTÉS. LES CONCERTATIONS MENÉES ONT CONFIRMÉ LE CONSENSUS SUR LES PRINCIPAUX ENJEUX :

- LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
- LA GESTION DES DÉCHETS,
- LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE,
- ET LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET SANITAIRE DES TERRITOIRES, DONT LA NÉCESSITÉ A ÉTÉ MISE EN ÉVIDENCE PAR L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19.

LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES GLOBALES ET L'ENVELOPPE ALLOUÉE AU PROGRAMME INTERREG OCÉAN INDIEN 2021-2027 DEVRAIENT ÊTRE CONNUES AU PREMIER TRIMESTRE 2021, PÉRIODE ÉGALEMENT ENVISAGÉE PAR LA COMMISSION POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS EUROPÉENS.



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

2.7/ SOUTENIR L'ENTREPRISE LOCALE

Dans le cadre du plan de relance adossé à REACT-UE, une nouvelle offre d'outils d'ingénierie financière sera déclinée en 2021, en complément du Plan France Relance de l'État porté par BPI France.

→ La relance de la Financière Région Réunion :

Le fonds de fonds (FDF) « La Financière Région Réunion » de 50 M€ a été créé en 2017 avec l'abondement du FEDER 2014-2020 et l'accord de financement de la FEI. Sur le prochain PO FEDER 2021-2027, une enveloppe de 50 M€ sera engagé pour relancer cet outil financier.

→ **Le fonds de soutien à la Transmission :** la collectivité régionale abondera en faveur du FCPI Entrepreneurs 974 de APICAP, outil financier qui vise à financer les transmissions d'entreprise à La Réunion.

→ **Le Fonds de soutien sectoriel :** La Région Réunion prévoit de mettre en place un instrument financier pour parer aux éventuels effets de la crise sanitaire et économique pour les secteurs clés de l'économie réunionnaise. Cet outil sera abondé des fonds REACT-UE et FEDER 2021-2027.

Il permettra d'apporter aux entreprises des avances remboursables, des obligations simples et des obligations convertibles.

ZOOM SUR

RENFORCER ET ADAPTER LES SOUTIENS AUX ENTREPRISES LOCALES POUR LA RELANCE DE LEUR ACTIVITÉ

LES MESURES D'URGENCE DÉPLOYÉES PAR L'ÉTAT ET LA RÉGION RÉUNION ONT PERMIS DE SAUVEGARDER DES EMPLOIS ET DE MAINTENIR À FLOT DES TPE/PME. AU PLUS FORT DE LA CRISE SANITAIRE, LE PRÊT REBOND AUX COTÉS DU PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT (PGE) A PERMIS DE PALIER LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES SANS POUR AUTANT AVOIR L'ASSURANCE DE RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS.

2.8/ DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

→ **Le soutien en direction des structures :** la collectivité poursuivra l'accompagnement financier des structures dédiées à l'entrepreneuriat social et solidaire telles que France Active à La Réunion, Initiative Réunion et l'ADIE ; et les structures de l'ESS sur le territoire : Couveuse REUSIT, CAE Coop Union, CAE en cours de création, CRESS, URSIAE...

→ **Le Soutien aux dispositifs d'insertion par l'activité économique :** en 2021, la Région maintiendra ses efforts de soutien avec le FEDER 2021-2027 et les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) et les Entreprises d'Insertion (EI) sur fonds propres.

→ **Le Renfort au développement** des Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE), accompagnement à la création et au développement des entreprises coopératives (SCI, SCOP et CAE)



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

PLAN DE RELANCE RÉGIONAL RECONDUIT ET AMPLIFIÉ

2.9/ POUR LES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

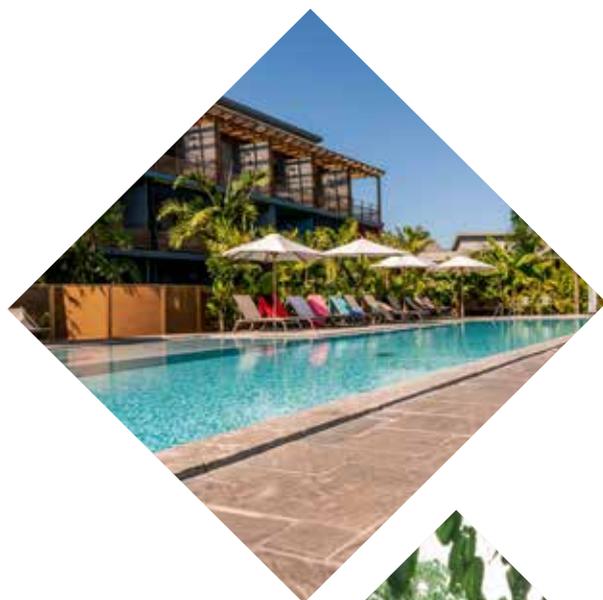
→ La création de la « **Commission du Tourisme durable et responsable** » : **nouvel outil de gouvernance** pour l'aménagement et l'équipement touristique du territoire, pour le développement d'une offre qualitative et soucieuse de l'environnement.

→ **L'accompagnement des programmes d'actions de l'IRT** avec la mobilisation des fonds européens REACT-UE 2014-2020.

→ **La participation au programme d'action d'Atout France « Je redécouvre la France »** : ce programme permet aux métropolitains de redécouvrir les territoires ultramarins français ainsi que les régions françaises.

→ Le renforcement et développement du tourisme local, avec le **renouvellement de la convention de cadre des acteurs touristiques IRT/FRT/OTI**.

→ **Le chèque Tourisme « Mon Île 974 »** : reconduit en 2021, en partenariat avec l'État.



2.10/POUR LES COMMERCES DE PROXIMITÉ

→ **L'aide directe à la rénovation des commerces de marchandises** : elle sera mise en œuvre par la collectivité afin de valoriser et d'harmoniser les enseignes des centres-villes.

→ **Le développement du e-commerce** : la Région développera des **formations en digital en direction des commerçants** pour les aider à attirer et fidéliser leurs clientèles.

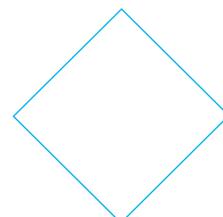
→ L'intervention des **différents métiers pour l'animation** des centres-villes (intermittents du spectacle, art de rue etc.) devront être effectifs pour ramener de la vie dans les agglomérations.

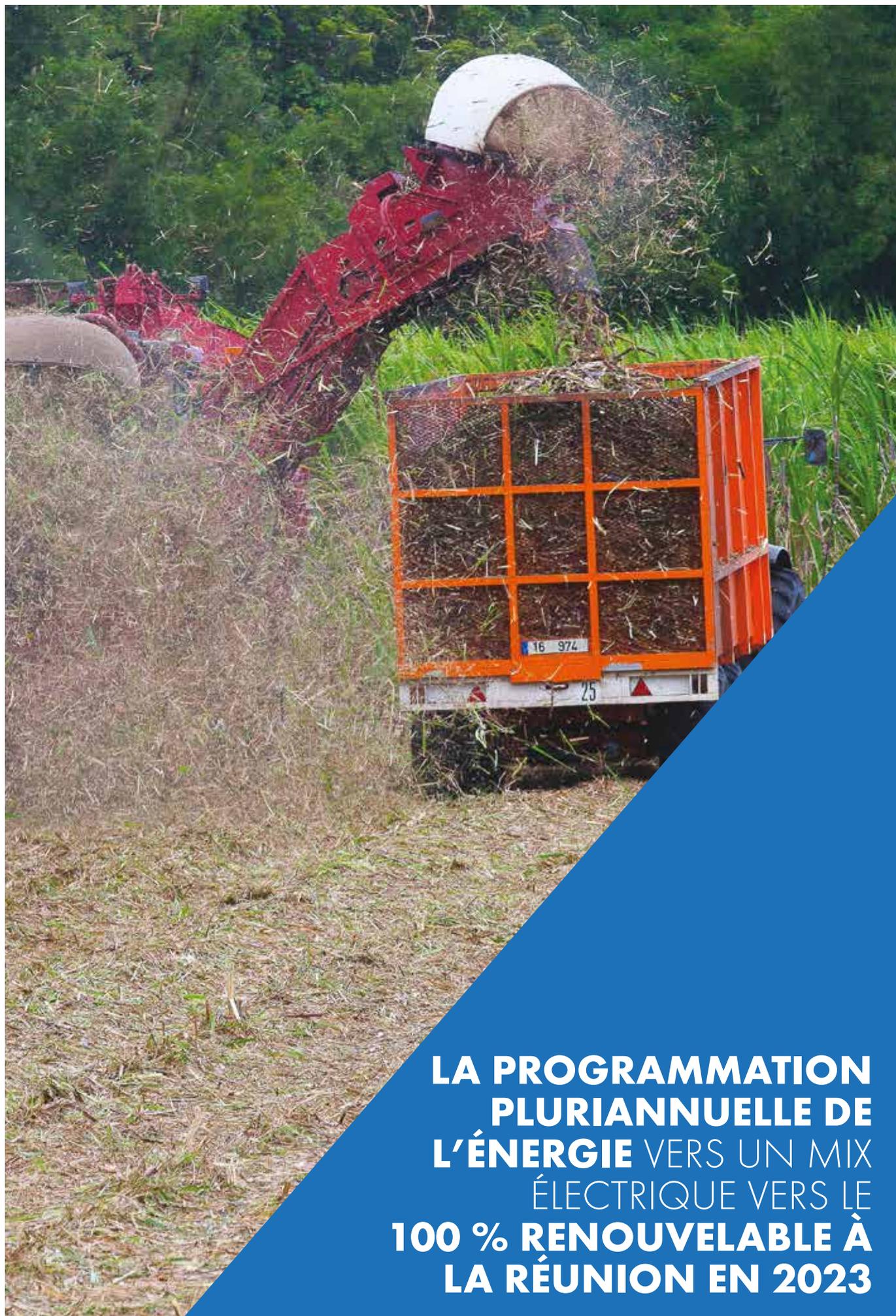
→ **L'Aide aux Commerces de Proximité** vise à permettre aux commerçants du centre-ville ou encore les commerçants des écarts d'être accompagnés dans leur développement et permettre à la population des différents endroits de l'île d'avoir accès à un service de qualité.

Ce dispositif régional est réservé aux petites entreprises :

- ayant - 10 Millions de Chiffre d'Affaire et totalisant maximum de 15 salariés ;
- Auto-entrepreneurs, Entreprise Individuelle, SARL, EURL, SAS, SASU,
- Les Entreprises des secteurs « Industrie Manufacturière », « Commerce », « Réparation Auto et Moto », « Hébergement et Restauration »
- Toutes inscrites au Registre du commerce et des sociétés de la CCI Réunion

Cette aide est plafonnée 2000 € et concerne plusieurs champs d'intervention qui vont des dépenses liées au respect de l'environnement, à la sécurité, aux frais de prospection, des dépenses de publicités, à l'achat d'outillages, travaux d'aménagement, ainsi qu'aux fournitures.





**LA PROGRAMMATION
PLURIANNUELLE DE
L'ÉNERGIE** VERS UN MIX
ÉLECTRIQUE VERS LE
**100 % RENOUVELABLE À
LA RÉUNION EN 2023**

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE VERS UN MIX ÉLECTRIQUE 100 % RENOUVELABLE À LA RÉUNION EN 2023

1/ LA PPE, FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) est un document stratégique qui traduit la politique énergétique française en définissant les actions prioritaires des pouvoirs publics pour la gestion des énergies sur le territoire. Des dispositions particulières ont été prévues pour le territoire réunionnais en tant que zone dite non interconnectée à un réseau électrique continental. En effet, La Réunion se retrouve depuis des décennies totalement dépendante de des énergies fossiles telles que le pétrole et le charbon. La première PPE a été approuvée par décret du 12 avril 2017. Cette dernière est aujourd'hui de nouveau soumise à l'assemblée plénière.

2/ ÉTAT DES LIEUX DU CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE RÉUNIONNAIS

- une forte dépendance aux énergies fossiles importées qui représentent 87,2% contre 12,8% de ressources locales/énergies renouvelables,
- un mix électrique fortement carboné avec 63,5 % d'énergies fossiles dont 36% de charbon et 28% de fioul lourd,
- une stabilisation de la part des ENR (Energies Renouvelables) à 30-35% du mix électrique (dont 15-20% hydraulique, 8% photovoltaïque, 7% bagasse).

3/TOUR D'HORIZON DE LA PREMIÈRE PPE

3.1/DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- des installations photovoltaïques qui atteignent 45 MW auxquels s'ajoutent 12 MW liés aux dispositifs mis en œuvre localement (autoconsommation FEDER/ Région/ ADEME, chèque photovoltaïque...),
- des évolutions positives sur le photovoltaïque : +35 % du seuil de déconnexion des énergies intermittentes depuis 2018, lancement par la CRE d'appels d'offres territorialisés et pluriannuels en 2019, élaboration d'un cadastre solaire...

3.2/ RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- validation en 2019 du cadre de compensation qui devrait permettre d'éviter 318 GWh annuels dès 2023
- amplification des opérations de rénovation énergétique de l'habitat (ART-MURE mis en œuvre par la SPL Horizon Réunion pour réaliser 3 000 diagnostics sur 2020-2022 et SARé (Région Porteur associé) pour accompagner les particuliers dans les démarches de rénovation énergétique sur 2021-2023)
- le dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) a touché près de 24000 foyers depuis 2016 (405kWh économisés par famille et une économie moyenne de 55€ par an)

3.3/ SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT

La turbine à combustion (TAC) de 41 MW à Saint-Pierre fonctionnant au bioéthanol a été mise en service en 2019.

3.4/DÉPLOYER DES BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

131 prises de recharge publiques sont dénombrées pour un parc de plus de 2000 véhicules.



LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE VERS UN MIX ÉLECTRIQUE 100 % RENOUVELABLE À LA RÉUNION EN 2023

FOCUS SUR LA PPE REVISÉE AVEC DES OBJECTIFS ENR* TRÈS AMBITIEUX ET RÉALISTES POUR PRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ

La fin de la production d'électricité à partir du charbon en 2023

Albioma lance un processus de reconversion de ses centrales thermiques à charbon vers la biomasse. Une biomasse traçable et **prioritairement locale** avec de la **bagasse** (en confortant la filière sucre-canne et les emplois existants) et de la **biomasse locale**, sans conflit d'usage, c'est à dire après déduction des usages alimentaires, des matériaux et des amendements de sols : bois d'emballage et palettes, résidus forestiers, broyats de déchets verts.

Le Schéma Régional Biomasse a permis de répertorier l'ensemble des gisements de biomasse mobilisables. Le gisement susceptible d'être consommé est estimé à 10 000 tonnes, soit 10 % des besoins.

Un complément s'effectuera avec de la biomasse importée (solide et liquide). La conversion des centrales de Boisrouge et du Gol permettra une réduction de 84 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au fonctionnement au Charbon. Ainsi, une structuration sera mise en œuvre pour organiser un approvisionnement priorisant la zone océan Indien, notamment d'Afrique du Sud, tout en garantissant un volume nécessaire à la continuité de la production d'énergie sur le territoire.

La fin de la production d'électricité à partir du fioul lourd en 2023

EDF développe un projet de conversion à la biomasse liquide de ses centrales moteurs existantes fonctionnant au fioul lourd. Un projet qui permettra à terme de réduire les émissions directes de CO₂, des bénéfices notables sur d'autres composants des émissions gazeuses (poussières et soufre), et de disposer dans les ZNI d'une production d'électricité renouvelable, garantie et pilotable.

L'essai réalisé sur la centrale de Pointe Jarry en Guadeloupe permet de qualifier les performances moteurs en fonctionnement à la biomasse liquide. Ce dernier a été concluant et a permis de confirmer les performances du moteur en fonctionnement à la biomasse liquide. Toutes les centrales d'EDF PEI dans les DROM étant conçues sur le même modèle industriel, les résultats obtenus sur Pointe Jarry pourront donc être extrapolés aux autres sites.

* Energies Renouvelables

ZOOM SUR

LA SIGNATURE DE CONVENTION RÉGION-EDF

LE 10 NOVEMBRE 2020 A MARQUÉ UN TOURNANT DÉCISIF DANS LA VOIE QU'EMPRUNTE LA RÉUNION SUR LE VOLET ÉCOLOGIQUE ET DE L'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE. LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION RÉUNION, DIDIER ROBERT, LE DIRECTEUR RÉGIONAL D'EDF, ALEXANDRE SENDELIN ET LE DIRECTEUR D'ALBIOMA, PASCAL LANGERON, ONT SIGNÉ UNE CONVENTION QUI PERMET D'INSCRIRE LA RÉUNION COMME TERRITOIRE 100 % ÉLECTRIQUE DÈS 2023. UNE ÉTAPE DÉCISIVE QUI PERMET DE TOURNER LA PAGE DES ÉNERGIES FOSSILES, POLLUANTES ET COÛTEUSES.

Une forte accélération du développement des EnR matures

Avec l'installation d'ici 2028 de :

- +250 à 310 MW de photovoltaïque avec et sans stockage,
- + 75 MW d'éolien terrestre.

Des objectifs ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs résidentiel, tertiaire et industriel

- + 40 000 chauffe-eau solaires soit 195 800 logements équipés en 2023 (individuels et collectifs)
- + 80 000 chauffe-eau solaires soit 235 800 logements équipés en 2028 (individuels et collectifs), soit 70 % du parc estimé.

Développer la mobilité durable

- Objectif de +7 % par an du nombre de voyageurs, soit 2 940 000 voyageurs supplémentaires/ an,
- Plus de 33 000 véhicules électriques et 1700 bornes déployées d'ici 2028.

Soutenir l'économie circulaire

À travers le plan Régional **Zéro Déchet et l'économie Circulaire** qui mobilise beaucoup de moyens, de formation et crée de nombreuses filières nouvelles pour l'emploi.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE VERS UN MIX ÉLECTRIQUE 100 % RENOUVELABLE À LA RÉUNION EN 2023

LE PROGRAMME « GREEN REVOLUTION, LA RÉUNION ÎLE SOLAIRE ET TERRE D'IN- NOVATION » PORTÉ PAR LA RÉGION

Un programme qui vise à :

- développer des ressources renouvelables telles que le soleil, le vent, l'eau, la biomasse,
- maîtriser la dépense et la consommation des énergies par les familles, les industries,
- sensibiliser le plus grand nombre aux questions écologiques...

Un programme vert qui prévoit aussi une dimension forte de préservation et de compensation du patrimoine naturel et historique dans l'ensemble des grands chantiers (NRL/ Ponts /Musées/ lycées) et qui déploie de nouveaux moyens de déplacements grâce à la modernisation des réseaux de transport en commun Car Jaune, le lancement du chantier Run Rail, le co-voiturage, la Voie Vélo Régionale... Autant de dimensions et d'engagements qui participent à la création d'emplois à travers les filières et le rayonnement de l'expertise réunionnaise en matière de solutions innovantes dans ce secteur. Parmi les principaux enjeux de développement économique : la lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration du quotidien des Réunionnais.

